



14ème législature

Question N° : 58966	De M. Pierre Morel-A-L'Huissier (Union pour un Mouvement Populaire - Lozère)	Question écrite
Ministère interrogé > Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger		Ministère attributaire > Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger
Rubrique >tourisme et loisirs	Tête d'analyse >politique du tourisme	Analyse > promotion. moyens.
Question publiée au JO le : 01/07/2014 Réponse publiée au JO le : 10/02/2015 page : 888 Date de changement d'attribution : 05/09/2014 Date de renouvellement : 07/10/2014		

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, sur le faible budget consacré par l'État à la promotion du tourisme national. Celui-ci s'élève actuellement à quelques dizaines de millions d'euros et n'a eu de cesse de diminuer alors que ce secteur génère un million d'emplois et que les recettes du tourisme international en France représentent 40 milliards d'euros. En dotant d'un meilleur budget la promotion du tourisme national, on pourrait encore augmenter ces recettes. Il lui demande quelle est sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

La France est la première destination touristique au monde. Les arrivées de touristes internationaux se sont élevées à 84,7 millions en 2013, après 83 millions en 2012, soit une progression de 2 %. En matière de recettes tirées du tourisme international, la France occupe la troisième position, derrière les États-Unis et l'Espagne. Ses recettes ont été de 42,7 milliards d'euros en 2013. Cette même année, les dépenses touristiques des Français à l'étranger ont été de 32,3 mds €. Le solde de la balance voyages est donc positif : l'excédent se monte à 10,4 mds €. Il est vrai que la subvention pour charges de service public versé par l'Etat à Atout France n'est pas du même ordre de grandeur que les recettes issues du tourisme international. Le montant de la subvention effectivement versée (c'est-à-dire après réserve de précaution) est passé de 33,6 millions d'euros (M€) en 2010 à 33,5 M€ en 2011, 31,9 M€ en 2012, 30,4 M€ en 2013, 29,5 M€ en 2014 et 28,7 M€ en 2015 (soit une baisse de presque 15 % par apport à la première année de fonctionnement de l'opérateur). Cette baisse s'inscrit dans un contexte général de consolidation des finances publiques, Atout France y contribue comme les autres opérateurs de l'Etat. Cette subvention permet toutefois d'exercer un effet de levier sur les dépenses d'autres partenaires. Le budget total d'Atout France est ainsi de l'ordre de 70 M€. Les moyens financiers que l'Etat consacre explicitement à Atout France permettent donc à celui-ci de mutualiser les actions des collectivités locales et des acteurs privés pour améliorer la promotion de la France à l'international. Les sommes que les différents niveaux de collectivités locales allouent au tourisme sont, quant à elles, estimées à environ 540 M€. Par ailleurs, il faut aussi tenir compte des différentes dépenses de l'Etat qui ne relèvent pas explicitement du tourisme mais qui contribuent à la promotion de notre destination. Chaque année, le ministère en charge de l'économie élabore, avec l'ensemble des ministères concernés, un document de politique transversale (DPT) relatif au tourisme. Ce document a vocation à présenter, de

la façon la plus complète possible, l'effort budgétaire de l'Etat en faveur du tourisme. Il a pu être évalué en 2014 à près de 1,85 mds €, tous programmes et missions confondus (cf tableau). Au total, l'effort de l'Etat en matière de tourisme est donc considérable. Pour ce qui est cependant des ressources spécifiquement allouées à l'opérateur, des réflexions sont en cours pour trouver de nouvelles recettes à destination d'Atout France.

Crédits contribuant à la politique touristique (en euros)

MISSION	PROGRAMMES contributeurs	PRÉVISION 2014	
		AE	CP
Les contributions à dominante « sociale » : Travail et emploi	102 / 103	185 915 147	181 526 694
Sport, jeunesse et vie associative	219	773 990	1 732 472
Les contributions à dominante « territoriale » : Écologie, développement et mobilité durables	217 / 205 / 203	63 055 302	65 224 321
Relations avec les collectivités territoriales	119 / 120 / 121	1 920 944	1 920 944
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	149 / 154	304 756 052	305 118 240
Culture	224 / 175	702 845 000	685 495 000
Action extérieure de l'État	185	353 482 168	353 482 168
Outre-mer	123 / 138	4 500 000	4 500 000
Sécurité	207	2 000 000	2 000 000
Politique des territoires	162 / 112	77 567 623	82 818 409
Autres contributions : Recherche et enseignement supérieur	186	103 853 322	105 753 322
Économie	134	55 313 268	57 397 261
Total		1 855 982 816	1 846 968 831

(Source DPT Tourisme 2014.)